



MUNICIPALITE

**PREAVIS N° 36/2019
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réaménagement de la Place du Marché :
Demande de crédit pour financer les études du
projet lauréat, "D'Amour et d'Eau fraîche"**

Séance de la commission

Date	Lundi 16 décembre 2019 à 18h30
Lieu	Hôtel de Ville, salle n° 6

TABLE DES MATIERES

1. OBJET DU PREAVIS
2. CONTEXTE
 - 2.1 Contexte général
 - 2.2 Relance des réflexions sur un réaménagement
 - 2.3 Procédure MEP
 - 2.4 Initiative populaire
 - 2.5 Projet transitoire
3. PHASE D'ETUDES ET APPEL D'OFFRE
 - 3.1 Honoraires architectes paysagiste – Verzone Woods architectes (VWA)
 - 3.2 Honoraires ingénieur civil – MCR Ingénieurs
 - 3.3 Honoraires ingénieur mobilité – AF Toscano
 - 3.4 Honoraires ingénieur électricien
4. ETUDE DU CADASTRE SOUTERRAIN
5. DEMARCHES DE CONCERTATION – GROUPES DE TRAVAIL (GT)
6. ATELIER PARTICIPATIFS « ORGANISATION DU MARCHE »
7. PROTOTYPAGE
8. COMMUNICATION
9. GEOMETRE
10. CALENDRIER INTENTIONNEL DES ETUDES
11. ASPECTS FINANCIERS
 - 11.1 Récapitulatif des prestations pour l'aménagement de la Place du Marché
 - 11.2 Plan des investissements
 - 11.3 Financement
 - 11.4 Amortissement
12. CONCLUSION

ABREVIATIONS

AMO :	assistance à maîtrise d'ouvrage
CAT :	commission d'aménagement du territoire
DGMR :	Direction générale de la mobilité et des routes
DGE :	Direction générale de l'environnement
DGIP :	Direction générale des immeubles et du patrimoine
GT :	groupe de travail
MEP :	mandats d'étude parallèles
SIA :	société suisse des ingénieurs et architectes
ATE :	Association transports et environnement
AVACAH :	Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées

Vevey, le 25 novembre 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF TTC 1'245'000.– destinée à financer et poursuivre les études de l'avant-projet lauréat du concours organisé en 2017 dans le cadre du mandat d'études parallèles pour la réalisation du réaménagement de la Place du Marché.

L'objectif de cette démarche est de permettre l'obtention du permis de construire et la connaissance des coûts sur la base d'offres d'entreprises.

Pour cela, les études de l'avant-projet « d'amour et d'eau fraîche » devront être affinées afin de répondre au mieux aux exigences de toutes les parties prenantes de la Place du Marché : marchands, commerçants, citoyens, visiteurs, habitants, organes culturels, administration et autres acteurs potentiels.

2. CONTEXTE

2.1. Contexte général

De par sa situation au bord du lac et au cœur de la ville et de par ses dimensions, la place du Marché est emblématique pour Vevey.

Cependant, malgré sa forte valeur symbolique, elle souffre à l'heure actuelle d'une vocation essentiellement dédiée au stationnement qui ne correspond pas aux potentiels qu'elle pourrait offrir en termes d'attractivité, d'agrément, de lieux de sociabilité et d'embellissement.

La place du Marché jouit d'un cadre paysager exceptionnel et d'une situation très centrale en ville de Vevey. Elle accueille de nombreuses manifestations tout au long de l'année, telle que les marchés bihebdomadaires, la foire de la Saint-Martin, les cirques itinérants, les promotions scolaires, le festival Images ou la Fête des Vignerons une fois par génération. Lieu emblématique de la ville et de son patrimoine historique, la place du Marché est aujourd'hui principalement occupée par des places de stationnement.

2.2. Relance des réflexions sur un réaménagement

Divers projets de réaménagement s'y sont succédés à partir de 1990 en vue d'en améliorer l'usage et l'aspect général, mais aucun n'a été réalisé, en dehors d'un réaménagement limité des franges ouest et sud en 2014-2015.

Dès lors, plusieurs facteurs étaient favorables à la relance des réflexions sur cette place. Il y a tout d'abord, la Fête des Vignerons qui a eu lieu en été 2019 et qui a mobilisé l'entier de la place pendant près de 10 mois. Cette fête offrait l'opportunité d'envisager un réaménagement de la place à la suite de l'événement, profitant notamment des habitudes de stationnement modifiées. La réduction du nombre de places de stationnement sur la place ne peut être envisagée qu'à travers une réflexion plus large à l'échelle du centre-ville.

A cet effet, un plan directeur du stationnement a été mené et validé par le Conseil communal en novembre 2018 permettant de proposer une stratégie globale du stationnement sur l'ensemble de la Commune.

2.3. Procédure MEP

Afin de garantir une démarche concertée et un résultat de qualité, une procédure de MEP (mandats d'études parallèles) de projets avec poursuite de mandat a été lancée en 2017. L'objectif était d'obtenir un avant-projet d'espace public pour la place du Marché intégré dans le réseau des espaces publics majeurs de la ville de Vevey.

Cette démarche a été choisie parce qu'elle offrait la possibilité d'un dialogue entre les concepteurs professionnels, les autorités de la ville, les services techniques communaux, les habitants et utilisateurs du centre-ville de Vevey.

Au terme de ce processus, le Collège d'experts et la Municipalité ont choisi de retenir l'avant-projet « d'amour et d'eau fraîche » du bureau Verzone Woods architectes (Vevey) pour la poursuite des études. Cet avant-projet concilie les nombreux usages de la place en offrant un dégagement généreux entre la Grenette et le lac, ainsi qu'une arborisation des franges permettant d'augmenter le potentiel d'occupation par les commerces, les habitants et visiteurs. L'espace est rendu aux piétons entre la Grenette et le Bois d'Amour, dont l'environnement est repensé de manière à améliorer son esthétique depuis la place. Le côté lac est également valorisé, avec la proposition d'une grève en pente douce et d'un deck en bois permettant d'améliorer le confort de la terrasse du Babette's. Il est à noter que l'intégration de cet édicule ne faisait pas partie du concours et sera, de ce fait, traité dans un autre préavis.

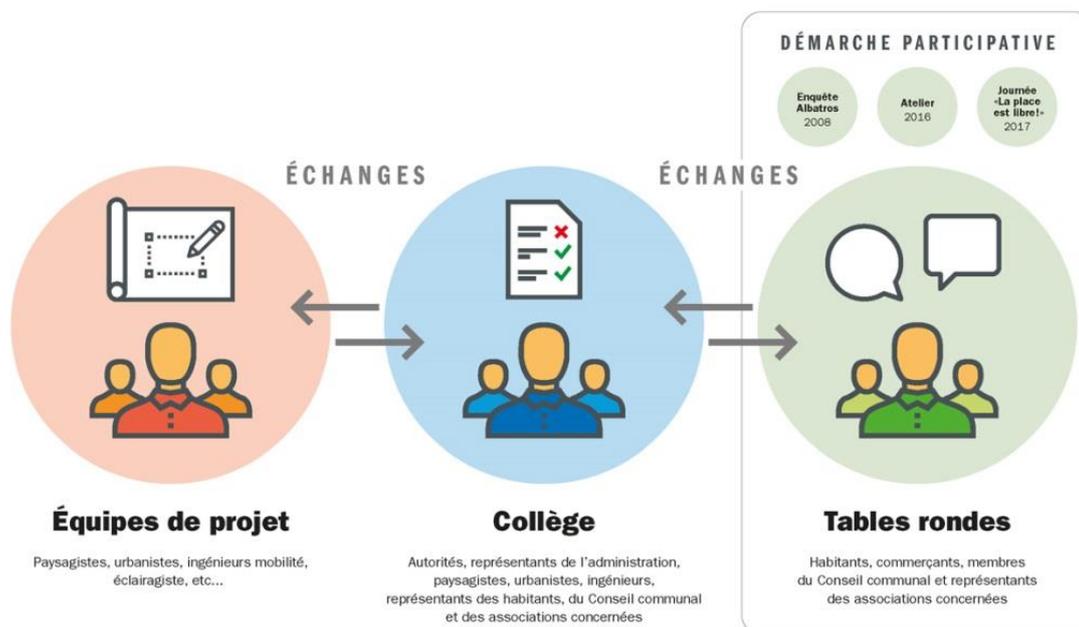


Figure 1: Organisation du MEP

Toutes les informations liées à l'avant-projet lauréat sont disponibles sur les sites laplacedumarche.ch et demain.vevey.ch

Dans son rapport, daté de mars 2018, le collège d'experts a formulé les recommandations suivantes pour la poursuite des études du projet retenu :

- réinterroger le choix des matériaux du revêtement du sol en faveur d'une plus grande sobriété, d'une homogénéité et d'une simplification technique ;
- réorganiser l'aménagement de l'angle nord-ouest de la place afin de minimiser les conflits d'usages entre piétons, voitures et cars ;
- amplifier et valoriser les espaces d'usages du quotidien, notamment pour des usages non commerciaux ;
- interroger le choix du dégagement du bâtiment du Poids du Foin dans le sens d'une préservation des usages et des ombrages existants ;
- améliorer le marquage et la signalisation du parking (zones de circulation, places de stationnement, zones et traversées piétonnes) ;
- réfléchir à une meilleure intégration du cheminement des rives et de la plage. Simplifier l'aménagement du perré ;
- valoriser certains éléments patrimoniaux : bornes d'amarrage du port ancien, barres d'attache pour le bétail au Bois d'Amour,...
- préciser le choix des essences d'arbres en interrogeant sa diversité notamment sous l'angle de la problématique de la propagation des maladies ;
- prendre en compte d'une manière générale le caractère durable des propositions et l'économie de moyens, notamment en termes de projet de sol et pour le projet de grève lacustre ;
- compléter légèrement le projet de plantation à certains endroits clefs en termes d'ombrage tels que le Poids de Foin, le château de l'Aile ou le Babette's.

2.4. Initiative populaire

Allant à l'encontre du projet des autorités, une initiative populaire « pour la création d'un parking souterrain à la place du Marché » a été déposée le 31 octobre 2017. Suite à la récolte des signatures et à l'aboutissement de l'initiative (1er mars 2018), un scrutin a été organisé le 19 mai 2019. La population de Vevey a rejeté l'initiative à 53% (46.5% de participation), permettant ainsi à la stratégie communale du stationnement d'être progressivement mise en place (plan directeur du stationnement, PDS) et au projet « d'amour et d'eau fraîche » d'aller de l'avant.

Le lancement de l'initiative a toutefois différé la poursuite des études (phase « projet ») prévue initialement en février 2018. Dès lors, la modification de la planification de la réalisation du projet implique une période transitoire d'environ deux ans entre la fin de la remise en état de la place du Marché après la Fête des Vignerons et la réalisation du projet d'aménagement.

2.5. Projet transitoire

Durant cette période, en proposant un projet transitoire, la Municipalité a souhaité faire un pas dans le sens de l'avant-projet lauréat du concours avec une nouvelle configuration de la place du Marché. La nouvelle configuration de 312 places permet ainsi la mise en conformité du gabarit des cases de stationnement aux normes de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS).

En augmentant la taille des places, il s'agit également d'améliorer le confort des automobilistes et des piétons (meilleure perméabilité piétonne). Elle libère aussi de l'espace devant les terrasses à l'Est de la place et devant la Grenette. Cette période transitoire d'une durée d'environ 2 ans permettra également le test de mobilier urbain et d'équipement au travers de prototypes.

3. PHASE D'ETUDES ET APPEL D'OFFRE

Cette première phase permettra au groupement de mandataires d'affiner et de développer l'avant-projet du concours. Ce développement devra notamment répondre aux recommandations formulées par le collège d'experts et aux exigences et besoins de toutes les parties prenantes de la Place du Marché.

Ainsi, les mandataires travailleront en coordination avec les services de la ville et du canton. Ils devront également mener à bien toutes les démarches nécessaires avec les personnes directement concernées par l'aménagement futur de la place : le marché, les commerçants et les organes culturels qui l'entourent, les résidents qui l'habitent, les citoyens qui la parcourent, ceux qui y organisent des événements.

Pour rappel, les études portent sur le DP110, de façade à façade et couvrant une surface de 25'840 m². La figure suivante illustre le périmètre susmentionné.



Figure 2: périmètre des études

3.1. Honoraires architectes paysagistes – Verzone Woods architectes (VWA)

L'architecte paysagiste prend en charge la direction générale du projet et se charge, à ce titre, de la coordination avec les divers spécialistes techniques.

Ses prestations sont calculées selon la norme SIA 105. Elles comprennent les phases 3 (études) et 4 (appel d'offres) présentées succinctement ci-dessous. La phase 5 (conception et élaboration du projet) sera demandée ultérieurement lors du crédit d'ouvrage.

Avant-Projet	Les MEP ont permis de déterminer un parti architectural et une première estimation des coûts. Ils ont abouti à un avant-projet sommaire, qui fait l'objet de recommandations du collège d'experts. La fin de la phase d'avant-projet vise à prendre en compte ces recommandations, à intégrer les évolutions depuis la fin des MEP, les demandes complémentaires éventuelles du MO ainsi que les résultats des démarches parallèles en lien avec la réorganisation du marché et la procédure participative. Elle permet également de procéder aux vérifications de faisabilité technique afin de consolider l'avant-projet et d'en établir une estimation des coûts.
Projet d'ouvrage	La phase du projet d'ouvrage permet d'élaborer un projet définitif en menant les coordinations nécessaires avec les services de la Ville directement concernés ainsi qu'avec les services cantonaux (DGMR, DGIP, DGE). Les études de détail permettent de préciser les coûts qui sont rassemblés en un devis général qui servira de référence en termes de suivi des coûts.
Demande d'autorisation de construire	Cette phase comprend la dépose de la demande d'autorisation et la mise à l'enquête publique du projet en vue de l'obtention d'un permis de construire.
Appel d'offres	Cette phase exige l'élaboration de plans et de descriptifs détaillés et quantifiés, permettant de procéder à des appels d'offres d'entreprises, en vue de l'adjudication des travaux, sous réserve du vote du crédit de réalisation. Elle permet d'obtenir un coût de construction confronté aux réalités du marché.

Tel que précisé dans le cahier des charges du MEP, l'offre est basée sur un montant B de travaux estimé à CHF HT 7'500'000. –.

Le degré de difficulté correspond à une catégorie d'ouvrage IV: espace libre urbain, place publique, impliquant des exigences renforcées au niveau de la prestation conceptuelle, technique ou organisationnelle. Les autres facteurs sont à 1.

Comme le détaille le tableau ci-après, le montant des honoraires des architectes paysagistes Verzone Woods architectes (VWA) pour les phases précitées s'élève à CHF TTC 638'039.–.

Montant donnant droit aux honoraires (HT)						sFr. 7'500'000		
3. Étude de projet	4.2.31	Avant-projet	Recherche de partis et estimation sommaire des coûts	0.0%				
			Avant-projet (partiel) et estimation des coûts	6.0%	6.0%	77'551		
	4.2.32	Projet d'ouvrage	Projet de l'ouvrage	10.0%				
			Etudes de détail	4.0%				
	4.2.33	Permis	Devis	4.0%	18.0%	232'652		
Procédure de demande d'autorisation			2.5%	2.5%	32'313			
4. Appel d'offres	4.2.41	Appel d'offres	Plans d'appel d'offres	10.0%				
			Appel d'offres et adjudication	8.0%	18.0%	232'652		
						4.5%	575'167	
						TVA	7.7%	44'288
TOTAL Honoraires TTC							619'455	
						Frais forfaitaires TTC	3.0%	18'584
Montant Total (TTC)							sFr. 638'039	

3.2. Honoraires ingénieur civil – MCR Ingénieurs

Durant cette phase, le bureau d'ingénieur MCR s'occupera principalement de l'étude des travaux de génie civil. Dans le cadre du projet de la place du marché, il s'agit d'étudier l'aménagement de surface, les canalisations nécessaires au projet (récolte des eaux pluviales) ainsi que les structures (deck en bois, ponton, passerelles).

Ses prestations sont calculées selon la norme SIA 103. Elles comprennent les phases 3 (études) et 4 (appel d'offres). La phase 5 sera demandée ultérieurement lors du crédit d'ouvrage.

A noter que l'éventuel assainissement du cadastre souterrain n'est pas prévu dans le cadre du MEP et ne fait donc pas partie des prestations de l'ingénieur civil.

Le détail du montant des honoraires est le suivant :

Etudes des aménagements de surfaces	CHF TTC	105'648.–.
Etudes des canalisations nécessaires au projet	CHF TTC	33'688.–.
Etudes des structures	CHF TTC	8'124.–.
Frais annexes	CHF TTC	4'308.–.

Le montant total des honoraires pour l'ingénieur civil - MCR Ingénieurs s'élève à CHF TTC 151'768.–.

3.3. Honoraires ingénieur mobilité – AF Toscano

En tant que spécialiste mobilité, AF Toscano, aura les principaux objectifs suivants :

- Veiller à l'intégration des exigences relatives au stationnement, aux circulations et à la sécurité du trafic ;
- Appliquer les normes et recommandations des professionnels des transports ;
- Se coordonner avec les autorités afin de parvenir à des solutions satisfaisantes pour toutes les parties prenantes ;
- Optimiser les cheminements de mobilité douce en collaboration avec l'urbaniste, l'architecte paysagiste et le plan directeur des mobilités douces ;
- Etudier le régime de vitesse et la gestion du stationnement ;
- Elaborer une expertise mobilité permettant d'être annexée à une procédure d'autorisation.

Le montant des honoraires pour l'ingénieur mobilité – AF Toscano pour les phases d'études s'élève à CHF TTC 22'245.–.

3.4. Honoraires ingénieur électricien

L'ingénieur électricien sera en charge des études nécessaires à la réalisation de l'alimentation de l'éclairage public et de l'éclairage pour les manifestations. Etant donné qu'un ingénieur électricien ne faisait pas partie du groupe de mandataires du concours – car non spécifié dans le cadre du MEP –, un appel d'offres sera effectué par les services de la Ville dès la validation du crédit d'étude.

Le montant des honoraires est estimé pour les phases d'études à CHF TTC 40'000.–.

4. ETUDE DU CADASTRE SOUTERRAIN DE LA PLACE DU MARCHÉ

Un relevé des infrastructures souterraines de la Place réunissant les différentes informations existantes (SIT, compilation des données du bureau Willi constatées lors du montage de l'Arène de la Fêtes des vigneron, réseaux obsolètes, etc.) est nécessaire pour le bon déroulement des études. Ce travail permettra notamment aux différents services industriels de se prononcer sur d'éventuels travaux d'entretien ou de modification de leurs infrastructures qui seraient à réaliser avant le projet de réaménagement.

Le montant des honoraires pour cette étude est estimé à CHF TTC 18'600.–.

5. DEMARCHES DE CONCERTATION – GROUPES DE TRAVAIL (GT)

L'étude de projet traditionnelle selon SIA 105 décrite ci-dessus sera accompagnée de deux démarches parallèles pilotées conjointement par les mandataires et par les services de la ville. Ces groupes de travail aborderont trois thématiques : mobilité, utilisation et mobilier/éclairage. Le résultat de ces démarches sera présenté à la CAT (commission d'aménagement du territoire). Outre les différents services de la ville et du canton (DGMR, DGE, DGIP), ces groupes réuniront entre autres :

Pour le GT « mobilité » :

- Les transports publics tels que les VMCV et la CGN ;
- L'établissement scolaire primaire et UAPE ;
- Associations telles que l'AVACAH, Mobilité piétonne, Provélo, l'ATE, le TCS.

Pour le GT « utilisation » qui traitera des thématiques propres aux usages spécifiques de la Place par ses riverains et occupants collectifs :

- Les habitants, propriétaires et commerçants donnant directement sur la Place ;
- Les organisateurs d'événements se déroulant sur la place ;
- Les acteurs culturels et sports.

Pour le GT « mobilier/éclairage » qui traitera des éléments sensibles et perceptibles à l'échelle du corps, soit le mobilier et l'éclairage (avec marche active nocturne) :

- Les habitants, propriétaires et commerçants donnant directement sur la Place ;
- Les délégués des tables rondes qui ont participé au MEP seront également invités à participer à ces groupes.

Le montant prévu pour la réalisation de ces démarches est estimé à CHF TTC 33'000.–.

Le schéma ci-dessous explicite les différentes interactions entre les acteurs qui participeront aux démarches de concertation.

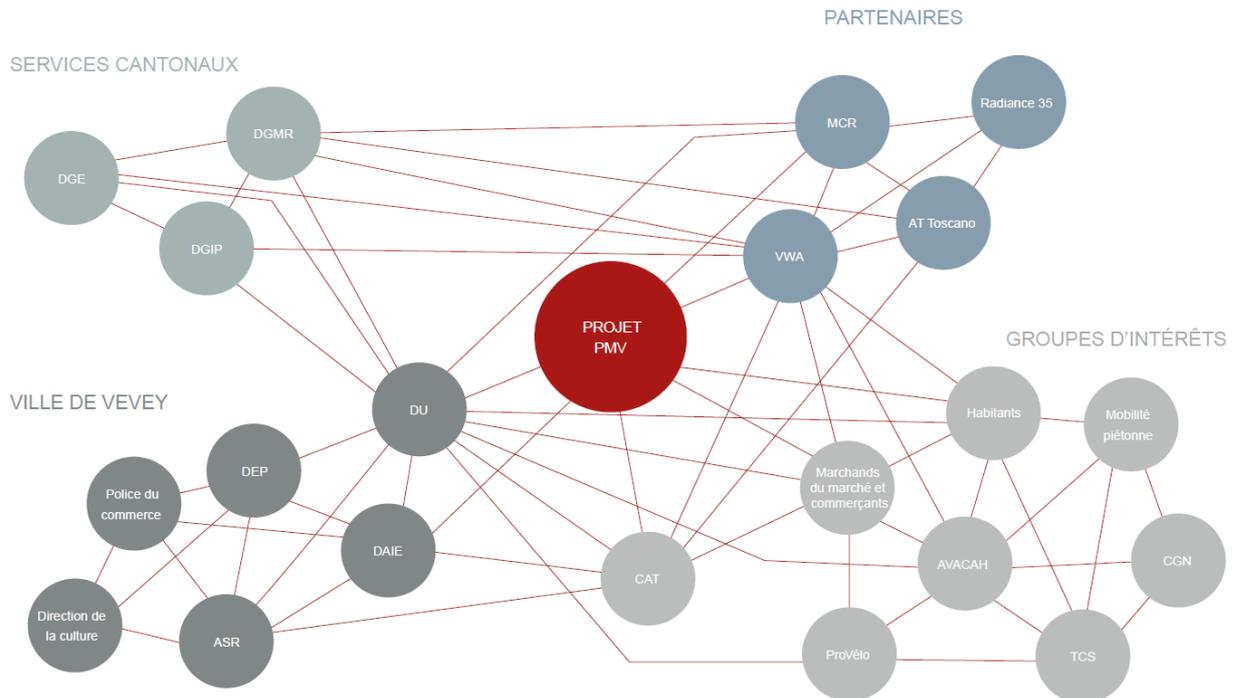


Figure 3: constellation des ateliers

6. ATELIER PARTICIPATIF « ORGANISATION DU MARCHÉ »

En plus des trois groupes de travail ci-dessus et afin de réfléchir à la meilleure organisation et disposition spatiale du marché dans le futur espace de la place requalifiée, une démarche participative avec ces interlocuteurs doit être entreprise.

En effet, le projet ouvre la possibilité d'améliorer les conditions de travail et d'agrément de l'ensemble des usagers lors des jours de marché et également d'améliorer l'attractivité des commerces de la Vieille ville. Dans ce cadre, un appel d'offres sera effectué par la Ville afin de trouver un AMO pour accompagner cette démarche. Le retour de ces ateliers permettra d'alimenter et de compléter les études menées dans le cadre du projet de réaménagement.

Ce processus de réorganisation du marché s'appuiera entre autres sur des propositions d'organisation spatiale qui serviront de support aux échanges et d'aide à la décision.

Le montant pour l'organisation de cet atelier (honoraires du AMO et dessins sur plans par VWA) a été estimé à CHF TTC 48'000.–.

7. PROTOTYPAGE

Sur la base des contributions de tous ces ateliers et démarches participatives, le projet sera développé et détaillé. Des prototypes de taille réel (mobiliers urbains, équipements, revêtement, arbres) seront réalisés ou mis en place, permettant aux utilisateurs de la Place de les tester et, le cas échéant d'ajuster certains aspects. La pose de prototype permet de proposer aux utilisateurs de tester et de s'approprier l'espace et non pas d'imposer du mobilier et des équipements qui seront sous-utilisés. Entre 60 et 70% de ces prototypes seront réutilisés pour l'aménagement définitif de la place. Ce poste de prototypage contient également la création d'un support didactique qui aura pour but d'informer la population de l'évolution du projet.

Le montant estimé pour la réalisation des prototypes s'élève à CHF TTC 205'000.–.

8. COMMUNICATION

Tout au long de cette phase d'étude, il est important qu'une communication claire et positive se fasse autour des différentes étapes de ce grand projet auprès de la population et du politique. Dans ce cadre, un expert en communication accompagnera la Direction de l'urbanisme dès le démarrage de l'étude et ce, jusqu'au dépôt du crédit de réalisation où les différentes actions suivantes sont, entre-autres, envisagées :

- Approche de différentes personnalités afin de réaliser des portraits photographiques et filmés sous forme de témoignages ;
- Alimentation et mise à jour du contenu du site internet ;
- Déclinaison de divers visuels pour les affiches et autres supports d'informations ;
- Partenariat avec le Régional pour un numéro spécial ;
- Mise en place de panneaux d'informations sur le domaine public sur l'avancée et le projet en lui-même ;
- Réalisation d'un film explicatif du futur projet avec les témoignages ;
- Suggestion de partenariats et coordination avec ces derniers (par exemple partenariat avec le festival Image) ;
- Coordination avec le chargé de communication pour les communiqués de presse et l'organisation de conférence de presse.

Cet expert en communication aiguillera la direction de l'urbanisme sur les actions à mener aux moments clés de ce grand projet et coordonnera le travail avec les différents corps de métiers nécessaires (graphistes, photographe, architectes, personnalités, etc.). Le mandat devra être étendu lors du crédit d'ouvrage pour la phase de réalisation.

Le montant communication pour les phases d'études s'élève à CHF TTC 59'900.–.

9. GEOMETRE

Les frais pour ce mandataire sont destinés à établir le plan de géomètre pour la mise à l'enquête. Le montant s'élève à CHF TTC 5'400.–.

10. CALENDRIER INTENTIONNEL DES ETUDES

Le calendrier suivant est proposé :

Phases crédit d'étude (études, enquête et appel d'offres)

Dépôt du présent préavis au Conseil communal..... décembre 2019
Décision du Conseil communal janvier-février 2020
Etude du projet définitif..... février-juillet 2020
Mise à l'enquête publique..... été-automne 2020
Permis de construire entre automne 2020 et printemps 2021
Procédure marchés publics automne 2020 – printemps 2021

Phases crédit d'ouvrage (réalisation de l'ouvrage)

Dépôt d'un préavis pour le crédit d'ouvrage au Conseil communal..... printemps 2021
Début du chantier hiver 2021
Durée des travaux..... environ 24 mois

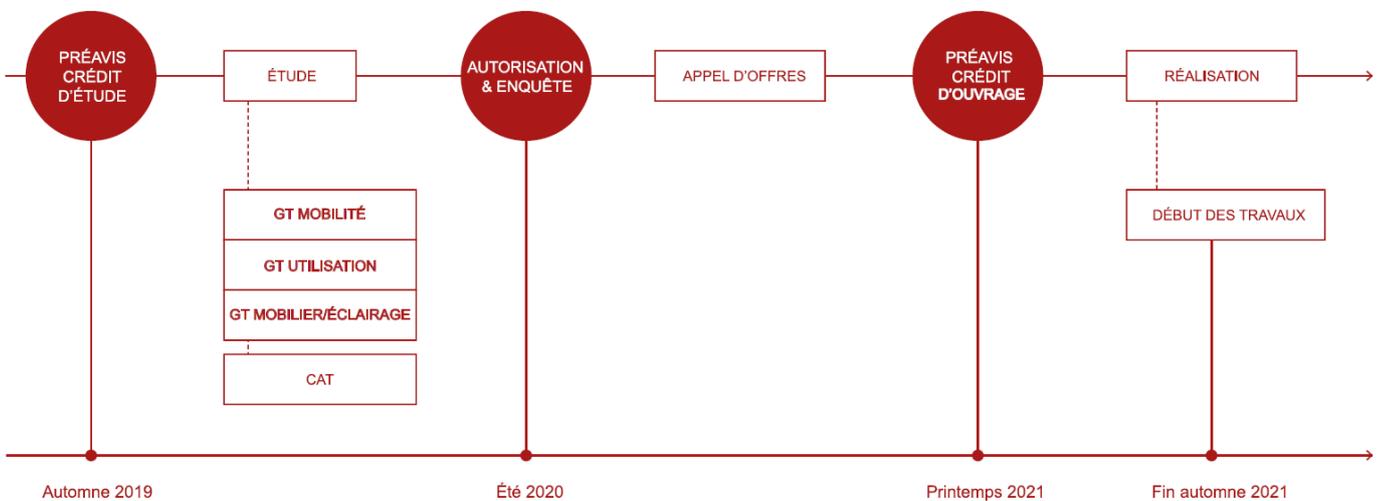


Figure 4: Calendrier

11. ASPECTS FINANCIER

11.1. Récapitulatif des postes prévus dans le cadre du crédit d'étude

Libellé	Montant CHF TTC
Honoraires et frais des architectes paysagistes Verzone Woods architectes (VWA)	638'039.–
Honoraires et frais ingénieur civil MCR Ingénieurs	151'768.–
Honoraires et frais des ingénieurs mobilité AF Toscano	22'245.–
Honoraires et frais de l'ingénieur électricien	40'000.–
Etude du cadastre souterrain	18'600.–
Démarches de concertation Groupes de travail (GT)	33'000.–
Atelier participatif « Organisation du marché »	48'000.–
Prototypage	205'000.–
Communication	59'900.–
Frais de géomètres	5'400.–
Réserve pour divers et imprévus	23'000.–
Total CHF TTC	1'244'952.–
Arrondi à CHF TTC	1'245'000.–

11.2. Plan des investissements

Le réaménagement de la place du Marché figure au plan des investissements réactualisé au 25 novembre 2019 sous l'objet n° 3432 pour un montant total de CHF TTC 12'000'000.– de francs.

11.3. Financement

Le financement du crédit de CHF TTC 1'245'000.– pour la réalisation des études pour l'aménagement de la place du Marché sera assuré par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements ».

11.4. Amortissement

Nous proposons d'amortir le crédit de CHF TTC 1'245'000.– par un amortissement annuel de CHF TTC 124'500.– pendant 10 ans.

12. CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis no 36/2019, du 25 novembre 2019, concernant la demande de crédit pour financer les études du projet final du réaménagement de la Place du Marché

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. de valider les différentes prestations destinées à financer et poursuivre les études de l'avant-projet lauréat du concours organisé en 2017 dans le cadre du mandat d'études parallèles pour la réalisation du réaménagement de la Place du Marché ;
2. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF TTC 1'245'000.- pour financer ces études ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan "Dépenses d'investissements";
4. d'amortir le crédit demandé par un amortissement annuel de CHF 124'500.- pendant 10 ans.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter

Municipal-délégué : Jérôme Christen